



**SAMSAH 67**  
3 rue Saglio – 67100 STRASBOURG

Pôle Handicap 67



## 1. EDITORIAL

Dans le projet de service 2015-2019, nous réaffirmons nos valeurs en soulignant la notion de respect dans tous les actes de l'accompagnement : respect de la spécificité de la personne, de son parcours, de ses capacités, de ses besoins et de ses désirs, de sa liberté d'agir et de penser, tout en considérant son environnement familial et culturel, et en veillant à la bientraitance et la protection de la personne. Nos axes de travail tendent à répondre efficacement à l'évolution de notre public, et nous demandent d'étendre notre collaboration avec les partenaires du secteur sanitaire (service de psychiatrie, de neurologie). Cette évolution a impacté notre organisation et nous avons su développer de nouvelles compétences professionnelles. L'augmentation du temps de travail de l'infirmière a contribué à assurer un suivi de soins de qualité, tout en engageant l'ensemble de l'équipe dans un programme de prévention santé.

## 2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Le SAMSAH s'adresse à des adultes handicapés souffrant d'une déficience mentale et/ou psychique avec ou sans troubles associés, dont la situation nécessite des soins et un accompagnement social et éducatif. L'objectif est le maintien à domicile comme une alternative à un accueil en institution.

Le SAMSAH a pour mission d'organiser le parcours de soins en cohérence avec la situation du bénéficiaire. Il permet d'obtenir le soutien nécessaire pour parvenir à une vie de qualité au domicile, en vue de pérenniser le projet personnalisé de chacun favorisant son autonomie. Les prestations sont assurées par une équipe pluridisciplinaire et offrent un accompagnement personnalisé qui s'adapte au mieux aux besoins et aux demandes de la personne, tout en favorisant son autonomie.

Notre secteur géographique s'étend sur l'ensemble de l'Euro-métropole de Strasbourg.

## Répartition population (au 31/12/2015)

Nous constatons une légère augmentation, d'un public homme. Ils composent 67% du public du SAMSAH pour 33% de femmes. La moyenne d'âge des **bénéficiaires** est de 45 ans.

## Chiffres clés des bénéficiaires accueillis dans l'année

Agrément	20
Nbre de jours de fonctionnement	248
Journées / séances prévisionnelles	4700
Journées / séances réalisées	5590
Nombre de personnes accompagnées dans l'année	24

Notre collaboration avec les établissements pour adultes handicapés de l'ARSEA se renforce notamment avec la MAS et le SAVS. Cette année nous avons accueillis une personne du SAVS qui nécessitait des soins réguliers, et nous accompagnons dans un logement autonome une personne provenant de la MAS.

Ces admissions furent l'occasion de plusieurs réunions et de rencontres inter établissements qui ont largement facilité l'intégration des bénéficiaires.

Conjointement nous poursuivons notre collaboration avec les mandataires judiciaires et l'EPSAN, qui sont à l'origine de plusieurs orientations vers notre service.

En 2015, il y a eu 3 sorties dont : une orientation en EHPAD pour une personne dont le maintien à domicile était devenu impossible au regard de sa perte d'autonomie, une autre pour non adhésion.

Admission/provenance	
SAVS ARSEA	1
EPSAN	1
TANDEM	1
MAS ARSEA	1
Total entrées	4

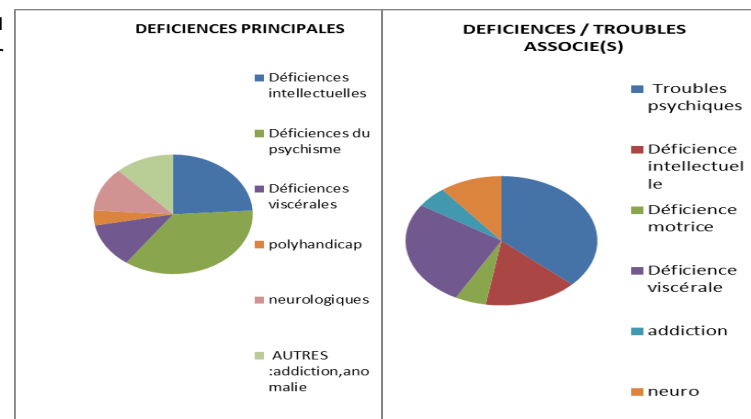
Sorties		Motif
Hommes	2	EHPAD- Non adhésion
Femmes	1	décès
Total sorties	3	
Nombre de jours cumulés des séjours sortants	126	

En complément de l'accompagnement SAMSAH nous avons orienté un patient à l'accueil de jour de la MAS. Cette personne de 41 ans a grandi et a toujours vécu dans sa famille, il n'avait jamais bénéficié de prise en charge institutionnelle. L'adaptation a été progressive et réussie.

## 3. PATHOLOGIES ET HANDICAPS

En 2015, on note une augmentation des demandes pour des personnes avec des troubles psychiques. L'accompagnement du handicap psychique exigent un accompagnement spécifique et à long terme. Cette année, l'équipe a été formée à l'accompagnement du handicap du psychisme, afin d'affiner ses observations et d'ajuster sa prise en charge. Au vu de notre liste d'attente, la tendance dans les années à venir confirme cette évolution.

En comparaison aux années précédentes, on note aussi un nombre croissant des déficiences viscérales associées à des pathologies somatiques lourdes qui nécessitent de nombreux accompagnements chez les médecins spécialistes, une veille médicale et un partenariat important avec le médecin traitant.



## 4. LES PARTENARIATS

### Partenaires médicaux

En 2015 nous débutons une collaboration avec **REDOM**, c'est un réseau thérapeutique qui propose des ateliers de prévention et des activités physiques pour les personnes souffrant d'obésité, de maladie cardio-vasculaire et de diabète. Nous avons organisé 2 rencontres de présentation avec REDOM. L'une pour les professionnels du SAMSAH, en invitant le SESSAD et le SAVS, et l'autre pour les bénéficiaires du SAMSAH. Aujourd'hui une personne bénéficie d'atelier diététique adapté. Il reste difficultés de trouver des structures adaptées à notre public.

**Le secteur psychiatrique** : nous accompagnons des bénéficiaires vers les services de soins psychiatriques dans tout le territoire de Strasbourg. Ces rencontres avec le médecin psychiatre et le SAMSAH permettent une coordination et une continuité des soins. Nous travaillons en étroite collaboration avec le secteur G07. Nous avons organisé une rencontre avec le centre de santé mentale CUS-ouest (G08) pour présenter nos missions et les modalités de nos interventions.

**Les pharmacies** : à l'issue des rendez-vous médicaux, nous cherchons les médicaments des bénéficiaires, pour les transmettre aux infirmiers libéraux. Aujourd'hui plusieurs pharmaciens nous ont identifiés et facilitent par leur diligence la délivrance des médicaments.

**Médecins traitants**: le médecin traitant est le partenaire central des soins avec lequel nous coordonnons toutes nos actions en lien avec la santé.

### Partenaires sociaux

**Collaboration avec la MAS de de l'ARSEA** : Nous avons orienté une personne en accueil temporaire pour la préparer à la vie en institution et réduire le nombre important de ses hospitalisations. Et une personne polyhandicapée qui n'a jamais été institutionnalisée et qui vit avec sa mère alitée. Orientée vers l'accueil de jour de la MAS. Il a fallu plusieurs essais, sur plusieurs mois, suivi d'un accueil séquentiel avant de finaliser un accueil quotidien à la MAS. Nous avons travaillé avec l'association Nouvel Envol pour faciliter l'accès à des loisirs sportifs en club et des séjours de vacances adaptées à certaines personnes du SAMSAH.

Nous poursuivons également notre partenariat avec Tôt ou l'art pour des sorties culturelles.

Des séjours réguliers sont planifiés avec le Maison d'Accueil Temporaire de Harthouse. Deux personnes du SAMSAH en bénéficient, ces séjours permettent un répit pour les familles et le bénéficiaire et le prépare à un futur probable en institution. Nous assurons le transport lorsque les familles ne sont pas en mesure de le faire, afin d'en réduire le coût, les frais de taxi seraient une charge trop importantes pour les familles.

La mise en place d'aides à domicile est souvent indispensable. Le SAMSAH facilite l'introduction de ce service auprès du patient. Il accompagne, conseille les auxiliaires de vie autant que nécessaire. Nous travaillons ainsi en partenariat avec l'ADHAP, l'ABRAPA, AZAE et VITALIANCE.

### Travail avec les familles

Nos interventions auprès des familles diffèrent en fonction des situations : soutien à la relation, écoute, besoins de conseils, travail de partenariat, réflexion sur l'avenir de leur proche, informations sur les pathologies et sur la prise de traitement. Les compétences de l'équipe pluridisciplinaire permettent de répondre à la diversité de leurs besoins.

Sous-estimée au départ, nous avons rapidement pris la mesure des enjeux familiaux dans l'accompagnement des bénéficiaires, de l'énergie à mobiliser, du temps à consacrer aux familles. Pour étayer notre réflexion nous avons bénéficié d'une formation de 2 jours sur le travail avec la famille, dispensée par l'IFCAAD.

## 5. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Nous avons poursuivi notre travail sur la bientraitance en formalisant le travail sur des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ; réunion une fois par mois avec la psychologue du SAMSAH sur la bientraitance et les pratiques professionnelles avec la tenue d'un classeur interne sur les comptes rendus des thématiques abordées.

- Mise en place d'un classeur sur les recommandations des bonnes pratiques à disposition de tous les salariés.

### Droit des bénéficiaires :

La participation des bénéficiaires se fait chaque année par biais du questionnaire de satisfaction : Au vu de certains handicaps, la compréhension de celui-ci reste difficile malgré sa simplification. En effet, certaines personnes n'étaient pas en mesure de répondre à ce questionnaire.

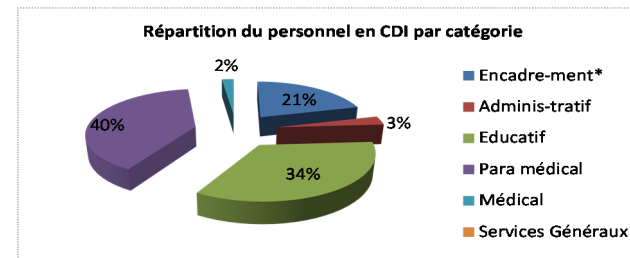
Nous avons débuté les entretiens individuels et professionnels personnels (EIP).

Les GAP (groupe d'analyse des pratiques) se poursuivent une fois dans le mois avec nouvelle psychologue depuis janvier 2015.

La participation des bénéficiaires se fait chaque année par biais du questionnaire de satisfaction

## 6. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/15

2013	2014	2015
3,95	4,60	4,80



\*directeur mis à disposition

## ET DEMAIN

Notre première **évaluation interne** est prévue en 2016, elle se réfère à des procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Notre regard se portera sur notre projet, notre rapport à l'utilisateur et à ses besoins, nos rapports avec la commande publique qui le légitime, l'impact de nos actions sur les usagers et le contexte de l'institution. Par choix du service l'évaluation se fera avec l'aide d'un tiers extérieur qui nous guidera dans cette nouvelle étape.

**Plateforme SAMSAH** : Pour désengorger le SAMSAH et le SAVS et faciliter l'accès aux soins des personnes en situation d'handicap mental et/ou psychique, il nous paraît intéressant d'élargir nos actions. Nous avons imaginé une plateforme de conseils, d'orientation et de coordination qui s'adresserait aux personnes en situations de handicap, à leurs familles, aux partenaires médicaux et sociaux. Cette plateforme viendrait appuyer et compléter les prises en charge du SAMSAH, du SAVS et des structures existantes à l'ARSEA en favorisant une continuité d'accompagnement médical et social. Pour affiner notre projet nous allons prochainement mener une enquête des besoins auprès des établissements médico-sociaux.

Notre réflexion se poursuit sur l'accompagnement à la vie affective des bénéficiaires : entre devoir de protection et mission d'accompagnement, comment garantir la sécurité de la personne sans ingérence dans sa vie privée et sans limitation de ses droits ?